

Compétition de programmation CGI

Du vendredi 25 mai au dimanche 27 mai 2018

RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION

TABLE DES MATIÈRES

1. L'ÉVÈNEMENT	2
2. LIVRABLES ATTENDUS	2
3. L'ORGANISATEUR.....	2
4. PARTICIPANTS	3
5. MODALITÉS D'INSCRIPTION.....	3
6. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION	3
7. DOTATIONS DE LA COMPÉTITION.....	4
8. CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES PRIX	4
9. MOYENS MIS À DISPOSITION PAR CGI.....	5
10. LIMITATION DE RESPONSABILITE DE CGI	5
11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....	5
12. OBLIGATIONS DU PARTICIPANT ET CONSIGNES DE SÉCURITÉ	6
13. RÈGLEMENTS DE LA COMPÉTITION.....	6
ANNEXE « A » CESSION DE DROITS	7



1. L'ÉVÈNEMENT

Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (ci-après « CGI » ou « l'Organisateur ») organise une compétition de programmation au sein de ses locaux situés au 1350, boul. René-Lévesque Ouest à Montréal. Les objectifs de cet événement est de reconnaître les talents québécois en matière de robotique et Intelligence Artificielle, mais aussi faire la promotion des nouvelles technologies.

Cette compétition de programmation se déroulera sur 3 jours, du vendredi 25 mai au dimanche 27 mai (ci-après la « Compétition »).

Les participants à cette Compétition auront comme défi de créer un robot qui serait en mesure de détecter les meilleurs talents et ce sur la base d'un bassin de 200 CVs fictifs qui leur seront mis à disposition (ci-après la « Solution »).

2. LIVRABLES ATTENDUS

CGI attend de ses participants, à l'issue du jour 2 de la Compétition, la finalisation de leur Solution qui doit comprendre à minima :

- La preuve de concept (« Proof of concept », «POC »)
 - Descriptif détaillé de la solution
 - Guide d'utilisation
 - Partage des prérequis pour son utilisation (identifiants et environnements requis pour l'utilisation de la Solution)
 - algorithme (a minima) / code / Exécutable (format) / outil de modélisation / studio de développement /
- La maquette («Mock Up ») car les candidats devront faire une démo devant jury

Les participants sont libres d'ajouter d'autres éléments qu'ils jugeront pertinents pour la présentation au jury.

Les participants seront évalués sur la capacité d'innovation et mettre en place une solution performante. Un plus serait que la solution puisse être évolutive dans le sens où de nouvelles fonctions pourraient y être ajoutées et étendre les possibilités de recherche du robot. La maniabilité, à savoir la facilité d'utiliser et maintenir la solution sera également un critère important.

3. L'ORGANISATEUR

CGI est une entreprise en services en technologie de l'information qui accompagne ses clients dans leur transformation numérique. C'est dans ce cadre que CGI porte un intérêt particulier sur la robotique qui fait l'objet de ce concours.

Présentation de CGI

Fondée en 1976, CGI est l'une des plus importantes entreprises de services-conseils en technologie de l'information (TI) et en management au monde. Offrant des services à partir de centaines d'emplacements à l'échelle mondiale, les 72 500 professionnels de CGI aident les clients à atteindre leurs objectifs, notamment à devenir des organisations numériques axées sur le client. CGI propose un portefeuille complet de capacités, comprenant des services-conseils stratégiques en TI et en management, des services d'intégration de systèmes et d'impartition ainsi que des solutions de propriété intellectuelle qui aident ses clients à accélérer l'obtention de résultats. CGI travaille avec des clients dans le monde entier et met à profit une approche unique de proximité client, conjuguée à un réseau mondial de centres d'excellence en prestation de services, afin d'aider ses clients à produire des résultats plus rapidement, à transformer leur organisation et à générer un avantage concurrentiel. Depuis plusieurs années, CGI est également un acteur majeur de la transformation numérique au sein de grandes organisations à Montréal et dans le monde. En tant que partenaire de choix, CGI s'est déjà positionné au niveau du *Robotoc Process Automation*, du *Machine Learning* et de l'intelligence artificielle, en proposant des services-conseils de haut niveau aux responsables des services informatiques et influenceurs. Cette compétition s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement des grands comptes de CGI dans les 5 prochaines années en terme d'innovation.

Expérience et savoir-faire

- Selon la société Branham Group Inc. (en anglais), CGI est la plus importante entreprise canadienne de services professionnels en TI.
- 20 des 25 plus grandes entreprises canadiennes ont choisi CGI comme partenaire de choix.
- 95 ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral, ainsi que la plupart des administrations provinciales, ont établi un partenariat avec CGI.

Pour connaître l'histoire détaillée de CGI, visitez : <https://www.cgi.com/fr/profil-entreprise/cgi-histoire>

4. PARTICIPANTS

La participation à la Compétition de programmation est ouverte à tous, aussi bien aux étudiants, chercheurs, travailleurs ou encore aux demandeurs d'emploi. Les participants (ci-après le « Participant ») sont des personnes âgées de 18 (dix-huit) ans minimum, qui résident au Québec et qui se sont préalablement inscrites sur le site :

<https://www.cognitofrms.com/CGI2/CompetitionProgrammation>

Les places sont limitées pour des raisons liées au respect des règles de sécurité et seront affectées selon la règle premier arrivé, premier inscrit. Lorsque le nombre de places est atteint, CGI ne prendra plus de d'inscriptions. La participation à la compétition est gratuite (aucun frais d'inscription).

Les langues utilisées peuvent être le français ou l'anglais.

5. MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription est obligatoire et gratuite. Chacun des Participants doit fournir l'ensemble des renseignements requis dans le formulaire d'inscription disponible à l'adresse suivante :

<https://www.cognitofrms.com/CGI2/CompetitionProgrammation>.

La date de fin d'inscription est fixée au 22 mai avant minuit.

Les Participants peuvent s'inscrire seul ou en équipe. S'ils s'inscrivent en équipe, ils se doivent de l'indiquer dans le formulaire d'inscription et d'indiquer les renseignements requis relatifs à l'équipe.

6. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

La compétition se déroulera en trois jours et se terminera par une remise des prix.

Jour 1 de la compétition

L'accueil des Participants commencera à partir de 12 h dans la réception de CGI située au 15^e étage. Une collation sera offerte.

À 13 h, l'équipe CGI présentera le déroulement de l'évènement et ensuite dirigera les différentes équipes Participantes vers leur salle.

À 14 h, la Compétition commencera. Les Participants devront quitter les locaux au plus tard à 21 h.

Pendant la journée 1, une présentation par nos experts CGI sera organisée. La participation à ces présentations n'est pas obligatoire.

Jour 2 de la compétition

À 8 h, la Compétition reprendra. Les différentes équipes participantes devront s'identifier à leur arrivée à la réception auprès de l'équipe CGI avant de rejoindre leur salle. Un petit-déjeuner sera offert.

Pendant la journée 2, des présentations par nos experts CGI seront organisées. Les Participants seront informés le jour 1 de la programmation de ces présentations. La participation à ces présentations n'est pas obligatoire.

Les Participants devront quitter les locaux au plus tard à 21 h.

La Compétition prendra fin à 21 h.

Jour 3 de la compétition

Dès 8 h les différentes équipes participantes seront accueillies dans la réception de CGI située au 15^e étage. Un petit-déjeuner sera offert.

À 9 h, l'équipe CGI communiquera aux participants l'ordre de passage pour la présentation de leur solution au jury CGI composé de 2 consultants CGI experts techniques et d'un directeur CGI.

Les présentations face au jury CGI auront lieu entre 9 h 00 à 14 h.

À l'issue de la présentation, les Participants pourront se présenter au cocktail dinatoire organisé par CGI à partir de 15 h qui aura lieu au Bier Markt (1221 Boulevard René-Lévesque O, Montréal, QC H3G).

Remise des prix

La nomination des gagnants (ou des équipes gagnantes) de la Compétition, ainsi que la remise des prix auront lieu lors du cocktail dinatoire, à partir de 16 h 30, par l'équipe CGI.

À 17 h aura lieu la désignation des trois gagnants ou équipes gagnantes par l'équipe CGI – Le cocktail dinatoire prendra fin à 18 h 30.

7. DOTATIONS DE LA COMPÉTITION

Il y a aura trois prix pour une valeur totale de 2 000 \$CA. Les prix sont en argent.

La répartition des prix se fera de la manière suivante :

- Dotation de 1 000 \$CA pour la première place
- Dotation de 500 \$CA pour la seconde place
- Dotation de 500 \$CA pour la troisième place

8. CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES PRIX

La détermination des gagnants est à l'entière et seule discrétion de CGI. Les Participants au Concours s'engagent à ne pas contester, d'aucune manière le choix des gagnants ou équipes gagnantes.

9. MOYENS MIS À DISPOSITION PAR CGI

CGI met à disposition des Participants une partie désignée de ses locaux et l'accès au WIFI.

Les Participants devront fournir tout l'équipement (matériel informatique) nécessaires à leur participation de cette Compétition.

Une équipe d'employés CGI assurera également l'accueil des Participants et sera présente tout au long de la Compétition pour encadrer la Compétition. La compétition aura lieu au 15^e étage. Les participants auront accès à des salles préalablement désignées par l'équipe CGI.

10. LIMITATION DE RESPONSABILITE DE CGI

La participation à la Compétition implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, qui peuvent avoir une incidence, notamment sur les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer de l'information, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, les Participants comprennent et acceptent que CGI ne pourra en aucune circonstance être tenu pour responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement ou fonctionnement de la Compétition ;
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de la perte de tout courrier électronique et, plus généralement, de la perte de toutes données ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à tout équipement (matériel informatique) d'un Participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer à la Compétition ou ayant endommagé le système d'un participant.

En participant à cette Compétition, chaque Participant s'engage à dégager CGI de toute responsabilité en cas de perte, dommage, droits, réclamation, actions, responsabilité de toute nature concernant la Compétition ou l'acceptation, la possession ou l'utilisation de tout prix, y compris et sans caractère limitatif (i) toute condition créée par des événements indépendants de la volonté de CGI susceptibles d'interrompre ou d'altérer la Compétition, (ii) des dommages corporels, le décès, des blessures, pertes ou dommages (compensatoires, directs, incidents, accessoires ou autres) de toute nature survenant dans le cadre de la Compétition ou du fait du prix, de son acceptation, sa possession ou son utilisation et (iii) toute faute d'impression ou de frappe des documents associés à la Compétition. De plus, en s'inscrivant à cette Compétition, chaque participant s'engage à garantir et défendre CGI contre toutes réclamations, frais et coûts découlant d'une Solution présentée dans le cadre de la Compétition.

11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En acceptant de participer à cette Compétition, le Participant accepte de céder à CGI, ses personnes morales appartenant au même groupe, successeurs et ayants droits, tous ses droits, titres et intérêts sur ou à l'égard de la Solution qu'il présente (seul ou à titre de membre d'un groupe) à CGI dans le cadre de la Compétition, conformément et tel que défini dans la cession de droits contenue à l'Annexe « A » des présentes. Le Participant s'engage à exécuter la cession de droits et à la remettre en version papier au jury lors du dépôt de sa Solution (ou de la Solution présentée par l'équipe dont il fait partie) au jour 1 de la Compétition. Si le Participant ne remet pas une copie signée de de la cession de droits au jury, sa soumission sera jugée invalide pour les fins de la Compétition et ne sera pas évaluée par le jury.

12. OBLIGATIONS DU PARTICIPANT ET CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Acceptation du présent règlement et consignes de sécurité CGI

En participant à cette Compétition, les Participants acceptent sans réserve le présent règlement en son entièreté et s'engagent à s'y conformer. Les Participants acceptent que cette Compétition soit régie et interprétée conformément aux lois en vigueur dans la province de Québec ainsi qu'aux lois du Canada qui s'y applique.

L'équipe CGI remettront aux participants une copie de la Politique de sécurité et d'utilisation acceptable de CGI ainsi que la politique de protection des données CGI. Les Participants s'engageront à prendre connaissance et respecter la Politique de sécurité et d'utilisation acceptable de CGI ainsi que la politique de protection des données CGI. Les Participants devront également compléter l'attestation de cession de droits (voir annexe A) et la remettre à leur arrivée sur le lieu de la compétition, dans les locaux de CGI.

Les Participants ne sont pas autorisés à accéder à des sites Internet dont le contenu contrevient à la Politique de sécurité et d'utilisation acceptable de CGI.

Les participants s'engagent à utiliser strictement aux fins de la Compétition le WIFI mis à leur disposition CGI et à utiliser le WIFI de manière à ne pas nuire aux autres Participants.

CONSENTEMENT POUR L'USAGE DE PHOTOGRAPHIES ET D'ENREGISTREMENTS VIDÉO ET AUDIO

Les Participants comprennent que CGI prendra des photographies ou réalisera des enregistrements vidéo ou audio pendant la Compétition à laquelle ils participeront. CGI prend ces photographies et réalise ces enregistrements dans le but de faire la promotion du Concours et de l'ensemble de ses activités via des outils promotionnels imprimés et électroniques, y compris sur Internet dans son propre site ou dans des sites de médias sociaux

En acceptant de participer au présent Concours, les Participants reconnaissent que les photographies ou enregistrements où l'on pourrait les reconnaître pourront faire l'objet d'une vaste diffusion et seront accessibles au public s'ils sont mis dans le site Web de CGI, sa banque d'images en ligne ou d'autres sites Web ou médias sociaux. Les Participants reconnaissent également que CGI n'a aucun contrôle et n'assume aucune responsabilité quant à l'utilisation abusive possible de l'information dans son site, y compris des photographies ou enregistrements où les participants pourraient figurer.

En acceptant de participer au présent Concours, les Participants autorisent CGI ou ses représentants autorisés à les photographier ou à les enregistrer sur vidéo ou en audio dans le cadre de la Compétition pour les énoncées ci-dessus.

En acceptant de participer au présent Concours, les Participants autorisent également CGI et ses représentants à utiliser, reproduire, publier, transmettre, distribuer, afficher et exposer les photographies ou enregistrements vidéo et audio où l'on peut les reconnaître, avec ou sans leur nom dans ses documents, publications, productions multimédias, vidéos, cédéroms, DVD, expositions et publicités, ou encore dans son site Web, d'autres sites de médias sociaux ou d'autres médias actuels ou futurs, le tout sans leur envoyer d'autres avis ou sans avoir à leur demander d'approuver les photographies ou enregistrements vidéo ou audio dans leur forme finale.

13. RÈGLEMENTS DE LA COMPÉTITION

CGI se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de reporter, modifier ou annuler la présente Compétition, en cas des difficultés pouvant survenir à l'occasion du déroulement de la Compétition.

Le présent règlement s'applique à toute personne participant à la Compétition en s'inscrivant sur la Page <https://www.cognitofrms.com/CGI2/CompétitionProgrammation> et qui soumet un formulaire. Chaque Participant est réputé avoir accepté l'ensemble des règlements de la Compétition au moment de son inscription.

**ANNEXE « A »
CESSION DE DROITS**

Je _____ (*insérer le nom du participant*), soussigné(e), participant à la compétition de programmation tenue par Conseillers en gestion et informatique CGI Inc., à Montréal, les 25, 26 et 27 mai 2018 (ci-après la « Compétition »), cède par les présentes, à Conseillers en gestion et informatique CGI Inc., ses personnes morales appartenant au même groupe, successeurs, et ayants droits (ci-après désignée « **CGI** »), tous mes droits, titres et intérêts dans la solution que j'ai présenté (seul ou à titre de membre d'une équipe) dans le Cadre de la Compétition incluant notamment, sans toutefois limiter la portée de ce qui précède, mes droits d'auteur, secrets commerciaux, droits de brevets, et tous autres droits de propriété intellectuelle, programmes informatiques (en code source ou en code objet), documentation, données, procédures, méthodes, procédés, techniques, systèmes, inventions (brevetables ou non en vertu de quelque loi applicable), appareils, concepts, base de données, technologies, modèles, spécifications, dessins, rapports et de toute amélioration, modification ou addition apportée à ce qui précède, qui seront créés ou développés, dans le cadre de ma participation à la Compétition (ci-après désignés la « **Solution** »).

Je renonce également à tous mes droits moraux dans la Solution, tel que (i) le droit d'être reconnu en tant qu'auteur de ladite Solution, ainsi que (ii) le droit de contester toute modification ou toute utilisation de ladite Solution.

Je m'engage à signer tout document que CGI considère utile ou nécessaire pour donner plein effet aux droits de CGI à l'égard de la solution.

Cette cession et renonciation ne peuvent être révoquées de quelque manière que ce soit.

(*nom du Participant*)

Par: _____

Nom : _____

Date: _____

SIGNATURE DU TÉMOIN

Par:

Nom :

Date: